

Compte-rendu de la séance d'installation du conseil et d'élection du maire et des adjoints du 23 janvier 2015.

L'An deux mille quinze le vingt trois du mois de janvier à dix huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Vaucelles et Beffecourt.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

-Mme CALLAND Rosalie	-Mr CATHERIN Sébastien	-Mr FRAISE Mathieu
-Mme DUVAL-DASSO Claire	-Mr CHOLET Sébastien	-Mr LEVIEL Guy
-Mme GUILAIN Catherine	-Mr DALONGEVILLE Hervé	-Mr LEVIEL Nicolas
-Mme QUIEVREUX Sophie	-Mr DUMANT Christophe	

Installation des conseillers municipaux.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr FRAISE Mathieu, maire par intérim (en application de l'article L2122-17 du CGCT), qui a déclaré Mme CALLAND Rosalie et Mr DUMANT Christophe élus lors du deuxième tour des élections municipales complémentaires avec 85 suffrages chacun en leur faveur, installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mr CHOLET Sébastien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Election du maire.

Mr LEVIEL Guy, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le président demande les noms des candidats.

Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants	11
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d) Nombre de suffrages exprimés	11
e) Majorité absolue	6

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
- Mr FRAISE Mathieu	6	Six
- Mr DALONGEVILLE Hervé	5	cinq

Mr FRAISE Mathieu a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Election des Adjoint

Le président a indiqué que la commune peut disposer d'un adjoint au minimum et de trois au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints, mais que l'indemnité totale du conseil municipal sera revue à la baisse malgré la création.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire à l'unanimité.

Election du premier adjoint.

Le maire fait appel aux candidatures.

Mr CHOLET Sébastien se présente seul candidat.

Résultats du premier tour de scrutin.

- | | |
|---|----|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b) Nombre de votants | 11 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 1 |
| d) Nombre de suffrages exprimés | 10 |
| e) Majorité absolue | 6 |

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
- Mr CHOLET Sébastien	10	dix

Mr CHOLET Sébastien a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint.

Le maire fait appel aux candidatures.

Mme QUIEVREUX Sophie se présente seule candidate.

Résultats du premier tour de scrutin.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b) Nombre de votants 11
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 2
- d) Nombre de suffrages exprimés 9
- e) Majorité absolue 5

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
- Mme QUIEVREUX Sophie	9	neuf

Mme QUIEVREUX Sophie a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

Election du troisième adjoint.

Le maire fait appel aux candidatures.
Mr LEVIEL Guy se présente seul candidat.

Résultats du premier tour de scrutin.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- f) Nombre de votants 11
- g) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 1
- h) Nombre de suffrages exprimés 10
- i) Majorité absolue 6

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
- Mr LEVIEL Guy	10	dix

Mr LEVIEL Guy a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Détermination des indemnités de fonction

Le maire propose de fixer les indemnités comme suit en fonction de l'indice 1015 :

- 12% pour le maire soit 456€ bruts
- 04% pour le premier adjoint soit 152€ bruts
- 03% pour le deuxième adjoint soit 114€ bruts
- 02% pour le troisième adjoint soit 76€ bruts

La délibération est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité

Détermination des représentants du conseil dans les syndicats intercommunaux.

Communauté d'agglomération.

Titulaire : FRAISE Mathieu
Suppléant : CHOLET Sébastien

Syndicat scolaire :

Titulaire : FRAISE Mathieu.
Titulaire : CATHERIN Sébastien
Titulaire : QUIEVREUX Sophie

USEDA :

Titulaire : FRAISE Mathieu
Suppléant : CHOLET Sébastien

Syndicat des eaux de l'Ouest de Laon.

Titulaire : GUILLAIN Catherine.
Titulaire : DALONGEVILLE Hervé.

Syndicat de gestion de l'Ardon et de l'Ailette.

Titulaires : LEVIEL Guy et CHOLET Sébastien
Suppléants : LEVIEL Nicolas et DUVAL-DASSO Claire

Le maire, Mathieu FRAISE